



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retards RER D

Question écrite n° 3177

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le bilan récemment rendu public, au sujet des retards affectant, au cours du premier semestre de cette année, la circulation des trains sur les lignes RER d'Île-de-France. Il apparaît que la ligne D est la dernière au niveau de la qualité des résultats obtenus. Sachant que l'augmentation de la demande est d'environ 5 % par an sur la branche sud, et que l'opérateur Transilien s'avère incapable d'assurer le respect des clauses contractuelles d'engagement avec Île-de-France Mobilités (ex STIF), notamment en raison de la vétusté de l'infrastructure, et que l'ouverture prévue d'une correspondance avec la ligne de métro automatique à Vert de Maisons est susceptible d'augmenter de 20 % le nombre de voyageurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le transporteur ferroviaire prévoit à terme de faire face à cette évolution.

Texte de la réponse

Le RER D a connu depuis le début des années 2000 une croissance annuelle de 2,4 %, pour atteindre 615 000 voyages par jour. Cette croissance devrait se poursuivre, mettant à l'épreuve l'infrastructure et l'organisation actuelle du service. Celui-ci présente une ponctualité de 84,4 % en moyenne, ce qui n'est pas satisfaisant. La poursuite du schéma directeur et le remplacement de tous les anciens trains devraient améliorer considérablement la situation. Pour poursuivre cette démarche d'amélioration à court terme, il est apparu indispensable de modifier la structure de l'offre ferroviaire sur le RER D au sud afin de répondre aux difficultés immédiates de la ligne. Île-de-France Mobilités (IdFM), l'autorité organisatrice compétente, a délibéré le 11 janvier 2017 sur les évolutions à mettre en œuvre dans la desserte du RER D, en validant les grands principes du service annuel 2019. Ces évolutions résultent de réflexions menées depuis plusieurs années sous l'égide d'IdFM, SNCF Réseau et SNCF Mobilités, en concertation avec les élus et les associations d'usagers. Elles se sont appuyées également sur un audit externe de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui avait notamment suggéré de mieux structurer les lignes à plusieurs bifurcations, visant en particulier le nœud de Corbeil. La simplification du nœud de Corbeil doit donc être entreprise. Elle nécessite de réduire la longueur du RER D vers le sud en simplifiant les dessertes, en raccourcissant les missions et en renforçant l'offre sur les deux branches les plus fréquentées (la branche de Melun et celle de Corbeil par le plateau, via Evry et Courcouronnes). Cela conduira à supprimer la desserte directe du nord de la ligne pour les usagers situés au sud de Corbeil et pour ceux desservis par la branche Corbeil par la vallée. Une correspondance robuste entre ces branches et le tronç principal du RER D sera organisée autour de trois gares : Juvisy, Corbeil-Essonnes et Viry-Châtillon. Afin d'assurer la qualité et le confort des correspondances, ces gares vont faire l'objet d'investissements de près de 7 M€ (abris de quais, information voyageurs, rénovation des quais, etc.). Des avancées spécifiques seront offertes aux voyageurs de ces branches par de meilleures fréquences, notamment en soirée, et la modernisation du matériel roulant avec l'arrivée de rames modernes à partir de septembre 2019. Ils bénéficieront en outre de la régularité retrouvée sur le reste de la ligne D. Prenant acte de la réalisation par le groupe public ferroviaire des études d'amélioration du projet de desserte pour le service annuel 2019 et du travail de co-construction de la grille horaire mené avec les élus et associations du territoire, IdFM a donc

approuvé, par délibération du 13 décembre 2017, la nouvelle offre du RER D pour le service annuel 2019. Ce projet de rationalisation à court terme du service offert par le RER D est pragmatique. Il permettra de préserver la qualité du service public pour l'ensemble des usagers de la ligne. Enfin, dans le but de consolider les améliorations que devrait apporter la modification de desserte dans le cadre du service annuel 2019 et de prendre en compte les évolutions apparues depuis l'approbation du schéma directeur du RER D en 2006, IdFM, l'État et la région Île-de-France ont décidé, en lien avec les opérateurs, de mener à partir de 2018 une révision de ce schéma directeur. En s'appuyant sur le retour d'expérience du service annuel 2019, cette révision du schéma directeur permettra d'en recalibrer les grandes orientations, en cohérence avec le schéma directeur de la ligne R, et de répondre aux objectifs d'amélioration de l'offre et de l'exploitation à court, moyen et long terme.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3177

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5711

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2397